



Aujourd’hui le 21 septembre, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 68 128 cas confirmés de personnes infectées au Québec (une hausse de 586 cas), 148 personnes sont hospitalisées (hausse de 10), dont 30 personnes sont aux soins intensifs. Aucun décès n’est survenu dans les 24 dernières heures, mais 3 décès survenus entre le 14 et le 19 septembre s’ajoutent, pour un total de 5804 décès (notez le retrait de 1 décès pour lequel l’enquête a démontré qu’il n’était pas attribuable à la COVID-19). Les prélèvements réalisés le 19 septembre s’élèvent à 23 126, pour un total de 209 0183.

Tableau synthèse de l’évolution des données

Date	Cas confirmés	Décès	Hospitalisations	Hospitalisations aux soins intensifs	Prélèvements réalisés
14 septembre	382	2	133 (+9)	23 (+4)	22 568
15 septembre	303	3	130 (-3)	26 (+3)	24 112
16 septembre	251	2	136 (+6)	29 (+3)	29 726
17 septembre	297	3 + 1 date inconnue	136	30 (+1)	29 079
18 septembre	427	6	131 (-5)	31 (+1)	28 725
19 septembre	462	2	138 (+7)	31	23 126
20 septembre	586	0	148 (+10)	30 (-1)	ND

Prendre note que les données sont présentées en fonction de leur jour de saisie. Elles sont extraites à 16 h à la date indiquée et couvrent les 24 heures précédentes. Toutefois, la disponibilité des données sur les prélèvements comporte un délai supplémentaire de 24 heures et celles-ci correspondent au nombre de prélèvements réalisés à la date indiquée.

POINT DE PRESSE DE LA VICE-PREMIÈRE MINISTRE DU QUÉBEC

Lors d'un point de presse tenu en début d'après-midi, la vice-première ministre du Québec et ministre de la Sécurité publique, Geneviève Guilbault, accompagnée du directeur national de la santé publique, D^r Horacio Arruda, a indiqué que les chiffres d'aujourd'hui sur la pandémie démontrent que la situation est préoccupante au Québec avec une nette tendance à la hausse des cas.

Elle a rappelé l'opération OSCAR lancée vendredi qui visait la visite de 1000 établissements licenciés partout au Québec pour vérifier le respect des mesures sanitaires et indiqué que l'opération avait été un franc succès, avec 2206 visites d'établissements effectuées par les corps policiers, particulièrement dans les zones jaunes. Elle a indiqué que 1500 avertissements ou avis verbaux ont été donnés au courant de la semaine dernière, et que plus de 90 rapports ou constats d'infractions furent distribués. Elle a tenu à remercier l'ensemble des corps policiers et les propriétaires, exploitants et clients pour leur collaboration.

Elle s'est ensuite adressée aux citoyens de la Capitale-Nationale, en alerte, dont elle a la responsabilité, et a rappelé l'importance de protéger la capacité du système de santé de la région et de se protéger les uns les autres. Elle a insisté sur l'importance de respecter les consignes et de limiter ses contacts au maximum, pour éviter de faire basculer la région au rouge et afin de stabiliser la situation épidémiologique. Elle a invité l'ensemble des Québécois à faire un effort pour éviter des restrictions supplémentaires.

Le D^r Arruda a indiqué être très préoccupé par les dernières données et a annoncé que le Québec est au début de la deuxième vague. Il a insisté sur le fait que la situation est sérieuse et sur l'importance du respect des consignes.

En réponse à une question sur les régions susceptibles de passer au rouge, il a indiqué que si les personnes ne modifient pas leurs comportements, certaines régions, dont la Mauricie–Centre-du-Québec, la région métropolitaine et la Capitale-Nationale pourraient basculer au rouge.

Il a par ailleurs rappelé l'importance de collaborer avec la santé publique dans la recherche de contacts.

Sur la question du dépistage, il a rappelé qu'il était réservé aux personnes qui présentent des symptômes, celles contactées par la santé publique ou celles en contact avec une personne infectée.

Questionné sur l'étude faite par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) sur l'efficacité du couvre-visage qui est peu concluante, le D^r Arruda a indiqué qu'il y a suffisamment de données probantes pour démontrer que le port du masque a sûrement un effet positif, mais que son ampleur est difficile à évaluer scientifiquement en raison de l'absence d'une étude contrôlée.

VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES – CONFIRMATION D'AIDE FINANCIÈRE

Récemment, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a été interpellée par des municipalités qui mentionnaient ne pas avoir reçu la confirmation d'aide financière pour le volet «entretien» des routes locales et par conséquent qu'elles n'avaient toujours pas réalisé leurs travaux d'entretien.

Considérant que la période pour réaliser les travaux tire à sa fin, la FQM a interpellé à son tour le cabinet du ministre des Transports du Québec (MTQ) pour comprendre la situation.

Le MTQ nous a mentionné que le contexte pandémique a retardé l'émission des lettres qui se fait habituellement en juin. Toutefois, le cabinet nous a confirmé que les lettres seraient transmises très bientôt aux municipalités.

Nous vous rappelons que le MTQ répondu favorablement à une demande historique de la FQM dans son dernier budget en bonifiant l'enveloppe du volet « entretien » du réseau routier local de 180 M\$ sur 5 ans.

MODIFICATIONS DES PALIERS D'ALERTE RÉGIONALES ET MESURES ADDITIONNELLES

Hier, le ministre de la Santé et des Services sociaux a annoncé que les régions de Montréal et de la Chaudière-Appalaches, ainsi qu'une portion de la région de la Capitale-Nationale passent au palier orange. Il a également annoncé le passage de certaines parties des régions de Lanaudière et des Laurentides au palier jaune.

Les régions de Laval, de l'Estrie, du Bas-Saint-Laurent, de la Montérégie et de l'Outaouais, de même que les MRC de Charlevoix, de Charlevoix-Est et de Portneuf, de la région de la Capitale-Nationale, sont pour leur part toujours au palier jaune (préalerte).

Plus précisément, pour la région de la **Capitale-Nationale**, les secteurs qui passent à l'**orange** sont :

- l'agglomération de Québec, incluant :
 - Saint-Augustin-de-Desmaures;
 - L'Ancienne-Lorette;
 - Wendake;
- MRC de La Jacques-Cartier;
- MRC de La Côte-de-Beaupré;
- MRC de L'Île-d'Orléans.

Pour **Lanaudière** et les **Laurentides**, les secteurs qui passent au palier **jaune** sont :

- une partie du territoire des Laurentides, composée de :
 - MRC de la Rivière-du-Nord;
 - MRC de Deux-Montagnes;
 - MRC de Mirabel;
 - MRC de Thérèse-De Blainville;
- le sud de Lanaudière, plus précisément :
 - MRC Les Moulins;
 - MRC de L'Assomption.

Palier vert et palier jaune : resserrement des règles liées aux rassemblements

Le nombre limite de personnes dans une salle où est permis la vente ou le service de boissons alcooliques ou dans une salle où se tient tout événement ou toute réception sera dorénavant de 50 personnes plutôt que de 250. Cette règle est entrée en vigueur hier soir à minuit dans l'ensemble des régions se trouvant dans les paliers vert ou jaune.

Elle ne s'applique cependant pas aux lieux où les personnes sont assises, comme les salles de spectacle, les cinémas, les théâtres et les studios de captation audiovisuelle, qui peuvent continuer à accueillir jusqu'à 250 personnes.

Palier orange : plusieurs mesures additionnelles

En ce qui a trait aux mesures additionnelles spécifiques au palier orange, et qui doivent donc être respectées dans les régions de Montréal, de la Chaudière-Appalaches et dans les secteurs concernés de la Capitale-Nationale, soulignons que :

- Les rassemblements privés doivent se limiter à un nombre maximal de 6 personnes ou à deux familles (ménages), entendu ici les personnes provenant d'au plus deux résidences. Il est important de préciser qu'une personne ne provenant pas de la résidence peut toutefois venir donner un coup de main avec les enfants ou à la maison.
- Dans les restaurants, les bars, les casinos et les maisons de jeux, le nombre maximal de personnes pouvant être réunies à une même table est de 6.
- La fin de la vente d'alcool dans les restaurants, les bars, les brasseries, les tavernes, les casinos et tout autre lieu ou établissement exploitant un permis de vente ou de service de boissons alcooliques, est devancée à 23 heures.
- La clientèle des bars, brasseries, tavernes et casinos doit désormais partir au plus tard à minuit alors que, dans les autres lieux offrant un service de boissons alcooliques, aucune consommation d'alcool n'est permise après minuit.
- Les activités dans les lieux de culte et dans les salles où est permis la vente ou le service de boissons alcooliques pour consommation sur place ou dans les salles où se tiennent tout événement ou toute réception à caractère festif sont limitées un maximum de 25 personnes, et les mêmes règles que dans les bars doivent être observées s'il y a un permis d'alcool. Cette mesure touche notamment certaines activités dans les salles louées, les événements festifs, les mariages, les célébrations professionnelles ou scolaires.
- Les lieux où les personnes sont assises, relativement immobiles et parlent peu ou pas, par exemple les salles de spectacle, cinémas, théâtres et studios de captation audiovisuelle, peuvent continuer d'accueillir un maximum de 250 personnes.
- Dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), seules les visites nécessaires à des fins humanitaires et celles de personnes proches aidantes apportant une aide significative à un résident sont autorisées.
- Dans les résidences privées des aînés (RPA), les visites sont permises jusqu'à un maximum de 6 personnes présentes à la fois, incluant le résident, dans l'unité locative.
- Dans les commerces, il est recommandé qu'une seule personne par ménage soit autorisée. Aussi, les personnes considérées comme étant à risque élevé de complications

sont encouragées à utiliser des services de livraison ou à demander l'aide de leurs proches.

- Les déplacements vers une autre région ne sont pas recommandés.
- Pour l'instant, la santé publique recommande de maintenir les deux groupes stables supplémentaires permettant aux élèves de participer à des activités parascolaires ou des programmes particuliers, dont le sport-études.

Le communiqué est disponible ICI.

COLLECTE NATIONALE QUOTIDIENNE – RÉSEAU SCOLAIRE PUBLIC ET PRIVÉ FAITS SAILLANTS – 18 SEPTEMBRE 2020

Nombre de cas positifs confirmés présentement actifs dans le réseau au 18 septembre, 16 h			
	Nombre d'élèves	Membres du personnel	Total
Réseau public	334	77	411
Réseau privé	58	16	74
Total	392	93	485

Pour la liste des écoles, cliquez ICI.

Pour l'ensemble des faits saillants, cliquez ICI.

ANNONCE D'UN FONDS D'URGENCE POUR SOUTENIR DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Le gouvernement a annoncé aujourd'hui la mise en place d'un fonds d'urgence de 2 M\$ pour soutenir davantage les organismes communautaires dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Cette aide financière sera accessible aux organismes n'ayant pas pu tenir leurs activités d'autofinancement pendant la crise sanitaire et dont la mission est déjà soutenue par un des deux programmes suivants :

- Programme de soutien financier aux orientations gouvernementales en action communautaire et en action bénévole, volet Promotion des droits et volet Organismes multisectoriels;
- Programme de soutien financier des corporations de développement communautaire (PSCDC).

Les organismes communautaires admissibles devront démontrer des pertes de revenus liées à l'impossibilité de tenir des activités d'autofinancement, qu'ils aient ou non maintenu leurs activités régulières dans le contexte de la crise de la COVID-19.

Les organismes sont invités à remplir, d'ici le 26 octobre 2020, le formulaire de demande qui leur sera transmis par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS).

Le communiqué peut être consulté ICI.

LANCEMENT D'UN APPEL DE PROJETS DE 100 M\$ POUR LE DÉVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES CULTURELLES

Dans le cadre de la relance économique du milieu culturel et afin de répondre aux besoins grandissants en infrastructures culturelles au Québec, la ministre de la Culture et des Communications a annoncé aujourd'hui le lancement de l'appel de projets du programme Aide au développement des infrastructures culturelles. Les gouvernements du Québec et du Canada verseront chacun un montant de 50 M\$ dans ce programme, pour une enveloppe totale de 100 M\$ qui permettra la réalisation de projets d'infrastructures culturelles à la grandeur du Québec.

Le programme accueillera dès aujourd'hui le dépôt de projets des municipalités et des gouvernements des Premières Nations et des Inuits.

Pour en apprendre davantage sur le Programme Aide au développement des infrastructures culturelles, cliquez ICI.

Le communiqué est disponible ICI.

INVESTISSEMENT POUR RENFORCER L'ACTION DE L'OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE

Le ministre responsable de la Langue française, M. Simon Jolin-Barrette, a annoncé aujourd'hui l'octroi de 50 M\$ supplémentaires à l'Office québécois de la langue française afin d'accroître son action pour la protection de la langue française au Québec.

Cet investissement se concrétise notamment par la création de 50 postes et l'ouverture de 3 nouveaux bureaux régionaux. Ces bureaux se trouveront à Laval, à Longueuil et à Drummondville.

Le communiqué peut être consulté ICI.

La formation municipale à distance

